

DA 314 – 24.01

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 5 mars 2024

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 200'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU COUVERT À L'ÉCOLE DE POUSSY SIS CHEMIN DE POUSSY 46 À VERNIER

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'équiper le préau de l'école de Poussy d'un couvert ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 33 OUI, soit à l'unanimité, (majorité simple)

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.00 destiné à la création d'un préau couvert à l'école de Poussy ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 200'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 200'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.

